



REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 24 NOVEMBRE 2022

Convocation envoyée le	18 novembre 2022
Nombre de Conseillers Communautaires	41
Nombre de présents	34
Nombre de procurations	7
Nombre de votants	41

Etaients présents :

Monsieur Vincent MORETTE	Président	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Alain BENARD	1 ^{er} Vice-président	La Ville-aux-Dames
Madame Axelle TREHIN	2 ^{ème} Vice-Présidente	Reugny
Madame Pascale DEVALLEE	5 ^{ème} Vice-Présidente	Vernou-sur-Brenne
Monsieur Janick ALARY	6 ^{ème} Vice-Président	Azay-sur-Cher
Monsieur Gérard SERER	7 ^{ème} Vice-Président	Vouvray
Monsieur Jean-François CESSAC	8 ^{ème} Vice-Président	Larçay
Monsieur François LALOT	9 ^{ème} Vice-Président	Chançay
Monsieur Laurent THIEUX	10 ^{ème} Vice-Président	Montlouis-sur-Loire
Madame Brigitte PINEAU	Membre du Bureau	Vouvray
Monsieur Nicolas TOKER	Membre du Bureau	Reugny
Madame Nathalie PIEAUX	Membre du Bureau	Chançay
Madame Patricia GADIN	Membre du Bureau	Montlouis-sur-Loire
Madame Aline VIOLANTE	Membre du Bureau	Azay-sur-Cher
Monsieur Christophe DUVEAUX	Membre du Bureau	Monnaie
Monsieur Jean-Bernard LELOUP	Membre du Bureau	La Ville-aux-Dames
Monsieur Yves PETIBON	Membre du Bureau	Larçay
Monsieur Marc JONCHERAY	Membre du Bureau	Véretz
Monsieur Patrick BOURDY	Membre du Bureau	Montlouis-sur-Loire
Madame Sophie DUMAGNOU	Membre du Bureau	Montlouis-sur-Loire
Madame Claude GOURON	Conseillère Communautaire	Vernou-sur-Brenne
Madame Nathalie MÊME	Conseillère Communautaire	Vouvray
Monsieur Frédéric LECLERC	Conseiller communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Sylvie BLACHIER	Conseillère Communautaire	La Ville-aux-Dames
Madame Nelly HOEVE	Conseillère Communautaire	La Ville-aux-Dames
Madame Laure LELANDAIS	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Thérèse COTTEREAU	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Claude GARCERA TRIAY	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Anne-Marie LEGER	Conseillère Communautaire	Monnaie
Monsieur Jean-Marc HEMME	Conseiller communautaire	Véretz
Madame Valérie PINHEIRO	Conseillère Communautaire	Véretz
Monsieur Michel PADONOU	Conseiller communautaire	La Ville-aux-Dames
Monsieur Jean-Marc SCHNEL	Conseiller communautaire	Monnaie
Monsieur Jacques LEMAIRE	Conseiller communautaire	Monnaie

Absents ayant donné procuration :

Madame Bernadette BONGRAND	Larçay	à Yves PETIBON	Larçay
Monsieur Marc MIOT	Azay-sur-Cher	à Janick ALARY	Azay-sur-Cher
Madame Esther PETIT	Montlouis-sur-Loire	à Patricia GADIN	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Fabien COSTE	Montlouis-sur-Loire	à Vincent MORETTE	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Patrice TARBÉ de SAINT HARDOUIN	Vernou-sur-Brenne	à Pascale DEVALLEE	Vernou-sur-Brenne
Madame Véronique CONSTANTY-ROY	Montlouis-sur-Loire	à Sophie DUMAGNOU	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Gilles AUGEREAU	Véretz	à Axelle TREHIN	Reugny

Secrétaires de séance : Mesdames Nathalie PIEAUX et Sophie DUMAGNOU

DEL131-2022 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : ORIENTATIONS POLITIQUES POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



- En 2020, visites communales par les élus du comité de pilotage (en mode « virtuel » pour raisons sanitaires),
- En 2021 et 2022, séminaires et ateliers thématiques, comités de pilotage, expositions et boîte à idées auprès des habitants, conférence des maires, Conférence des communes, réunions de liaison avec la Direction Départementale des Territoires et avec les Directeurs.trices Généraux.ales des Communes, réunion avec les Personnes publiques Associées et Consultées,

En parallèle, Touraine-Est Vallées a mené différentes études et projets :

- Etude de définition d'une stratégie économique
- Etude patrimoniale et paysagère en vue de la prise en compte du plan de gestion Unesco et délimitation de périmètres délimités des abords de monuments historiques
- Formalisation du projet de territoire

et s'est inscrit dans la démarche « Atelier National des territoires » durant l'année 2022, qui, sur la thématique « Mieux aménager avec les sols vivants en Touraine » vise à construire une méthodologie de coopération permettant de répondre aux enjeux de l'artificialisation et de la vitalité du sol, en collaboration avec l'Etat et Tours Métropole Val de Loire.

Cette nouvelle notion des « sols vivants » est en lien étroit avec le concept de sobriété foncière et donne une direction forte au principe de Zéro Artificialisation Nette à prendre en compte dans les réflexions.

L'ensemble de ces travaux et rencontres ont permis de poser le diagnostic du territoire et de faire émerger les enjeux majeurs, puis de construire le projet politique.

Le PADD se situe au croisement des enjeux communautaires et des volontés communales, il fait naître un projet commun d'aménagement, traduisant également les grands principes du projet de territoire.

Ainsi, les grandes orientations politiques pour le PADD de Touraine-Est Vallées sont organisées en trois axes stratégiques développés dans le document annexé à la présente délibération :

I - Cultiver l'héritage ligérien

- La nature, un milieu à respecter et à vivre
- Un héritage urbain à respecter et à continuer de faire vivre
- Un paysage diversifié à préserver

II - S'engager dans un développement plus raisonné

- Inventer de nouveaux modes d'habitat (répondant à la diversité des parcours et cycles de vie)
- Articuler l'offre d'équipements, services et commerces avec l'armature urbaine et les besoins des habitants
- Prioriser les mobilités décarbonées dans la desserte du territoire et de ses centralités
- Mobiliser les ressources naturelles et notamment les espaces naturels et agricoles dans une trajectoire de sobriété

III - Le scénario de développement : des vocations différenciées pour des territoires contrastés

- Entre Loire et Cher, un territoire urbain qui poursuit son développement dans la continuité du cœur métropolitain
- Le Sud-Cher, un territoire périurbain résidentiel à équiper, mailler et densifier
- Le Nord-Loire, un territoire viticole maillé par un réseau de villages et de petites villes
- Monnaie, une petite ville au seuil de la métropole

Les grandes orientations politique pour le PADD ont été transmises à l'ensemble des membres du conseil communautaire et la Conférence des Maires, réunie le 10 novembre 2022, a validé ce point d'étape.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Janick ALARY, Vice-Président, délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Habitat de la Communauté Touraine-Est Vallées,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-8 relatif à l'initiative et la responsabilité de l'élaboration du PLUi ;

Vu, les statuts de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées et en particulier son article 4 relatif à ses compétences en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu, la délibération du Conseil Communautaire n°167-2019 du 19 décembre 2022 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

Vu, la délibération du Conseil Communautaire n°168-2019 du 19 décembre 2022 adoptant la Charte de gouvernance pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Vu, la Conférence Intercommunale des Maires réunie le 7 avril 2022 qui a validé la méthode de travail pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

Vu, les grandes orientations politiques pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable annexées à la présente délibération,

Vu, la Conférence Intercommunale des Maires réunie le 10 novembre 2022 qui a validé ce point d'étape,

Considérant, la démarche progressive d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, qui donnera lieu à un débat en conseil communautaire, après débat dans les conseils municipaux,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **PREND ACTE** de la présentation des grandes orientations politiques pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, constituant un point d'étape dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Touraine-Est Vallées,

➤ **PRECISE** que ces grandes orientations politiques pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables sont annexées à la présente délibération.

➤ **PRECISE** que ces orientations ont vocation à être affinées à la suite du temps de concertation technique et de territorialisation.

➤ **PRECISE** que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable donnera lieu à un débat en conseil communautaire, après débat dans les conseils municipaux.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Montlouis-sur-Loire, le 25 novembre 2022

Vincent MORETTE
Président Touraine-Est Vallées

